

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 09 FEVRIER 2012

L'an deux mille douze, le neuf février, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le deux février 2012 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire*

Mme PEGORIER-LELIEVRE, M. NACCACHE, Mme GRAS, Mme EUGENE, M. GEORGIN, Mme MARY, M. CAZALET, Mme KLEIN-SOUCAL, M. RICHARD,
Adjoints au Maire, Vice-présidents de Commissions.

M. PICARD-BACHELERIE, Mme OEHLER, M. AUGER, M. HERBEZ, Mme SÉVIN-ALLOUET, M. KHINACHE, Mme NEVEU, Mme DUPUY, M. MOHAMED, Mme GARNIER, M. PENICHOST, M. BLANCHARD, Mme GOMMERY, M. PARENT, Mme FRANÇOIS, M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE

ABSENTS EXCUSES :

M. HAQUIN	(pouvoir à M. PARENT)
Mme BELARD	(pouvoir à M. NACCACHE)
M. CAYLA	(pouvoir à M. GEORGIN)
Mme HEDUIN	(pouvoir à Mme GOMMERY)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Damien PARENT qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

I - COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) Compte rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire procède au compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

II - AFFAIRES GENERALES

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché n°2008-COM-IMP-02, prenant en compte d'une part, le remplacement de l'indice de la formule de révision et d'autre part, l'évolution entre les deux indices sur la durée du marché, avec la société DESBOUIS GRESIL pour l'impression du magazine municipal et des outils de communication.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) - Autorise le Maire à signer la convention de groupement et de mandat entre la Ville d'Ermont et le Centre Communal d'Action Sociale d'Ermont pour l'achat de titres restaurants à destination des agents des services municipaux ;
- Désigne le Maire coordonnateur du groupement, chargé de la gestion de la procédure de marché.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 3) - Autorise le Maire à signer l'avenant n° 6 au Marché n°2007-CTM-MC-18 relatif à l'exploitation des chaufferies, des productions d'eau chaude sanitaire et des ventilations des bâtiments communaux avec l'entreprise CRAM, pour une plus-value de 27 999 € HT (en valeur M0), portant le montant du marché de 650 633,09 € HT à 678 632,09 € HT.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 4) - Approuve les termes de l'avenant n° 1 au Contrat Départemental 2010-2013,
- Autorise le Maire à le signer ainsi que tout document y afférent.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
Votants : 29 Pour : 29**

- 5) - Procède à la modification du tableau des effectifs du personnel pour tenir compte de l'évolution des services.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
Votants : 29 Pour : 29**

- 6) - Approuve la mise à disposition à titre gratuit d'un adjoint d'animation de 2^{ème} classe titulaire à temps complet, qui sera chargé d'assurer des missions d'éducateur spécialisé sur le territoire de la Ville d'Ermont, auprès de la Communauté d'Agglomération Val et Forêt ;
- Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition avec le Président de la Communauté d'Agglomération Val et Forêt.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 7) - Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents de la commune, que le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne va engager début 2012 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 ;

- Prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'autoriser le Maire à signer la convention de participation souscrite par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne à compter du 1^{er} janvier 2013.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

8) - Fixe la composition de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées comme suit :

- *Le Maire, Président et membre de droit*
- *Nombre de représentants élus : 5*
- *Nombre de représentants d'associations d'usagers et de personnes handicapées : 4*
- *Nombre de personnalités compétentes : 6*
-

- Désigne les 5 conseillers municipaux suivants pour siéger à la commission :

- *Mme GRAS (34 voix)*
- *Mme EUGENE (34 voix)*
- *M. HAQUIN (34 voix)*
- *M. PICARD-BACHELERIE (34 voix)*
- *Mlle GILBERT (34 voix)*

Résultat du vote	Présents ou représentés :	35
	Votants :	35
	Bulletin blanc :	1

- Prend acte du fait que les autres membres sont désignés par le Maire.

Représentants d'associations d'usagers et de personnes handicapées :

- *Mme ROSSI (APF – Association des Paralysés de France)*
- *Mme PAVANI (IDF 95 – ARSEP : Aide à la Recherche sur la Sclérose En Plaques)*
- *M. RIVY (Association MESH : Musique Et Situation de Handicap)*
- *Mlle MORAN Clara (membre du CMEJ : Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes)*

Personnalités compétentes :

- *La Directrice Générale des Services*
- *La Directrice Générale Adjointe des Services chargée du Développement Social*
- *Le Directeur Général Adjoint des Services chargé de l'Equipement et de l'Aménagement*
- *La Directrice du CCAS*
- *La Référente du Service Logement*
- *Le Référent des Services Techniques – Voirie/Assainissement*

9) - Approuve les termes de la convention d'objectifs et de financement sur fonds propres intitulée « Dispositif Accueil d'enfants porteurs de handicap ou d'une maladie chronique » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise pour favoriser l'accueil d'enfants porteur de handicap ou d'une maladie chronique dans les structures d'accueil de la Petite Enfance de la commune ;

- Autorise le Maire à la signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

10) - Autorise le Maire à signer avec la commune de Domont la convention de mise à disposition de six chars (plateaux et tracteurs) à titre gratuit, à partir du 13 février jusqu'au 30 mars 2012.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

11) - Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre précaire du terrain cadastré AO n°261 à titre payant, 125,00€ pour l'année 2012 révisable annuellement au profit de Monsieur Daniel BOURGIS ;

- Précise que la recette afférente à cette convention sera inscrite au budget communal.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 12) - Décide que la mise à disposition d'une cave, au profit de l'Hôpital d'Eaubonne pour installer un Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), dans le sous-sol du bâtiment du bureau de Poste principal d'Ermont se fera à titre gratuit sans modification du loyer initialement fixé dans la convention ;
 - Approuve le projet d'avenant n°1 correspondant et autorise le Maire à le signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

III - ACTION CULTURELLE

Le CONSEIL MUNICIPAL

Conservatoire Jacques Juteau :

- Sollicite, auprès du Conseil Général du Val d'Oise, une subvention de 22 300 € au titre de l'aide départementale de fonctionnement allouée aux établissements spécialisés d'enseignement artistique pour l'exercice 2012.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

IV - FAMILLE, SOLIDARITE ET SANTE

Le CONSEIL MUNICIPAL

Solidarité :

- 1) - Approuve la mise à disposition à titre gratuit d'une partie des locaux situés en sous-sol du restaurant scolaire de l'Ecole Victor Hugo au profit de l'association « l'Epicierie Sociale » pour une durée de 3 ans du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014 ;
 - Autorise le Maire à signer ladite convention avec le Président de l'Association « *Epicierie sociale d'Ermont* ».

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) - Approuve les termes de la convention de partenariat entre la commune et l'Association « Epicierie Sociale d'Ermont » dans le cadre des actions de solidarité et d'insertion ;
 - Autorise le paiement d'une cotisation annuelle d'adhésion dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration de l'Association ;
 - Autorise le Maire à signer ladite convention avec le Président de l'Association « *Epicierie sociale d'Ermont* ».

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

Famille :

- Approuve le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement du Lieu d'Accueil Enfants/Parents « Le Préambule » pour maintenir le lieu d'accueil enfants-parents au sein du Centre socio-culturel François Rude dans le cadre de la politique de soutien à la parentalité de la municipalité ;
 - Autorise le Maire à la signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

V - FINANCES

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Décide la sortie de l'inventaire communal et la destruction des véhicules des services techniques municipaux devenus trop vétustes ou nécessitant de trop nombreuses réparations.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) - Décide de l'adhésion aux organismes suivants :

Organismes
Union des Maires du Val d'Oise
Association des Maires de France (AMF)
Association des Maires de l'Ile - de - France (AMIF)
Epicerie Sociale d'Ermont
Ecrans VO (Ecrans du Val d'Oise)
Fédération Française de l'Enseignement Musical (FFEM)
Conseil National de l'Ordre des Architectes (CNOA) - avec acte
Centre National de la Cinématographie
Association Nationale des Directeurs de l'Education des Villes (ANDEV)
Groupement des Directeurs des Sports du Val d'Oise (GDS 95)
Pôle Ressource Départemental
Association du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE)
Association Nationale des Directeurs de la Restauration Scolaire (AGORES)

- D'autoriser le paiement des cotisations afférentes pour l'exercice 2012 et les suivants, à la nature 6281-Concours divers, selon les conditions de calcul des cotisations annuelles fixées par chaque organisme ;
- D'autoriser le Maire à signer les documents d'adhésion afférents ;
- De résilier les adhésions suivantes :

Organismes
Forum pour la Gestion des Villes et des Collectivités Territoriales
Institut de Formation, d'Animation et de Conseil d'Ile - de - France (IFAC 95)
Club des Villes Cyclables

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 3) - Décide de reverser à la Communauté d'Agglomération Val et Forêt la subvention allouée par le Département au titre du cofinancement du poste de référent projet Politique de la Ville pour l'exercice 2011 qui s'élève à 11 500 € ;
- Autorise le Maire à signer tous documents y afférents.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 4) - Attribue une subvention exceptionnelle au Lycée Gustave EIFFEL d'un montant de 500€ pour le voyage en Angleterre des quatre classes de terminale ;
- Dit que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget communal de l'année 2012.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 5) - Décide de l'annulation du titre de recette n°2257 d'un montant de 36 957 € concernant la redevance d'occupation du domaine public pour la barrière entourant le chantier de création d'un bassin de retenu ;
- Exonère la Communauté d'Agglomération Val-et-Forêt du paiement de toute redevance relative à l'occupation du domaine public dans le cadre des travaux nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement de la gare Ermont-Eaubonne ;
 - Dit que dans l'attente de l'annulation à venir de la recette titrée sur 2011 (mandat n°2257) les poursuites de recouvrement seront suspendues.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 6) - Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € à la M.J.C. (Maison des Jeunes et de la Culture) d'Ermont à l'occasion des 50 ans de l'association à travers la mise en place de diverses manifestations.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

VI - REGLEMENTS ET APPROBATIONS DIVERS

Vote de la délibération relative à la motion émise par les enseignants et les trois associations de parents d'élèves du collège Jules Ferry pour une affectation juste des moyens pour garantir le bon fonctionnement de l'établissement.

Vote de la délibération du Conseil municipal :

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Soutient le mouvement entamé par les professeurs et parents d'élèves du collège Jules Ferry,
- Demande que les moyens pédagogiques et humains des établissements d'Ermont soient préservés et que ces derniers puissent continuer à s'inscrire dans la mission de l'école républicaine en assurant la réussite de tous les élèves.

Les membres de l'Opposition ne prennent pas part au vote :

Résultat du vote : Votants : 29 Pour : 29

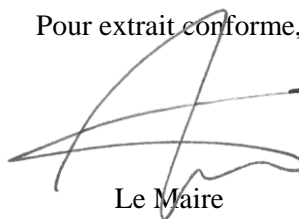
Vote de la délibération du groupe « Générations Ermont » :

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Contre : 29

Pour : 06 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 21h53.

Pour extrait conforme,



Le Maire

AFFICHE le 16 FEVRIER 2012